

KBC Bank
Société anonyme

Avenue du Port 2, 1080 BRUXELLES
TVA BE 0462.920.226 RPM Bruxelles

Assemblée générale des actionnaires du mercredi 24 avril 2013 au siège de la société, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

PROCÈS-VERBAL

L'Assemblée débute à 11 heures sous la présidence de Monsieur Johan Thijs, administrateur délégué et président du Conseil de direction.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Johan Tyteca qui, avec le président de l'Assemblée, constitue le bureau. Vu qu'il n'y a que deux actionnaires, il n'est pas nécessaire de nommer deux scrutateurs.

L'Assemblée a été convoquée pour débattre de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.
5. Proposition d'approbation de l'affectation du résultat de KBC Bank SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 : une perte de 445.398.797,24 euros est reportée à l'exercice suivant.

6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2012.
7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2012.
8. Proposition de donner décharge aux anciens administrateurs de KBC Real Estate SA pour leur mandat exercé auprès de KBC Real Estate SA entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2012, date de la prise d'effet juridique de la fusion par absorption de KBC Real Estate SA dans KBC Bank SA.
9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Real Estate SA pour son mandat exercé pendant la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012, date de la prise d'effet juridique de la fusion par absorption de KBC Real Estate SA dans KBC Bank SA.
10. Conformément à la proposition du Comité Audit, Risk & Compliance, proposition de reconduire le mandat du commissaire Ernst & Young, Réviseurs d'entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Pierre Vanderbeek et/ou Madame Christine Weymeersch pour la période légale de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2016 ; proposition de fixer les honoraires à un montant de 1 810 254 euros par an, indexable en fonction de l'indice des prix à la consommation.
11. Nominations statutaires
 - a. Proposition de nommer Monsieur Johan Thijs comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.
 - b. Proposition de nommer Monsieur Luc Popelier comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.
 - c. Proposition de nommer Monsieur John Hollows comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

12. Tour de table

Ont été déposés au bureau :

1. Les preuves de la publication des convocations des détenteurs d'obligations au porteur et obligations dématérialisées, avec les points à l'ordre du jour renfermant les propositions de décision, dans le Moniteur Belge et dans la presse, plus particulièrement :
 - le Moniteur Belge, le Tijd et l'Echo du 2 avril 2013
 - publication sur le site internet du Luxembourg Stock Exchange et d'Euronext Amsterdam
2. Le texte de la convocation du 2 avril 2013 adressée à tous les actionnaires, aux administrateurs et aux commissaires. Conformément à l'article 533 du Code des sociétés, les actionnaires et le commissaire ont été convoqués par

lettre ordinaire le 2 avril 2013. Les administrateurs ont été convoqués le 2 avril 2013 par un moyen de communication électronique que la société utilise, avec l'accord du Conseil d'administration, pour distribuer des documents aux administrateurs. Ces convocations étaient accompagnées de l'ordre du jour et des documents à présenter à l'Assemblée.

Le président constate que, d'après la liste des présences, tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée, ce qui dispense de produire la preuve de leur convocation, à savoir :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - KBC Groupe SA : | 915.228.481 actions |
| - KBC Assurances SA : | 1 action |

915.228.482 actions sont ainsi représentées à l'Assemblée. KBC Groupe SA est ici représenté par M. Johan Thijs. KBC Assurances SA est représenté par M. Johan Tyteca.

Le rapport annuel combiné du Conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés, les rapports de contrôle du commissaire sur les comptes consolidés et non consolidés, ainsi que les comptes annuels consolidés et non consolidés de l'exercice 2012 sont ensuite présentés à l'Assemblée et commentés.

L'Assemblée générale prend connaissance de ces rapports.

Le président communique qu'en vertu de l'A.R. du 27 novembre 1973 relatif aux informations économiques et financières à fournir au Conseil d'entreprise, les informations annuelles exigées ont été communiquées au Conseil d'entreprise le jeudi 18 avril 2013.

L'Assemblée prend ensuite les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les comptes annuels non consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 sont approuvés à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME DÉCISION

L'affectation proposée du résultat de KBC Bank SA relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012, à savoir le report à l'exercice suivant de la perte de 445.398.797,24 euros, est approuvé à l'unanimité des voix.

TROISIÈME DÉCISION

Décharge est donnée aux administrateurs de KBC Bank SA pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice prenant fin le 31 décembre 2012.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME DÉCISION

Décharge est donnée au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2012.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME DÉCISION

Décharge est donnée aux anciens administrateurs de KBC Real Estate SA pour leur mandat exercé auprès de KBC Real Estate SA entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2012, date de la prise d'effet juridique de la fusion par absorption de KBC Real Estate SA dans KBC Bank SA.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

SIXIÈME DÉCISION

Décharge est donnée au commissaire de KBC Real Estate SA pour son mandat exercé pendant la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012, date de la prise d'effet juridique de la fusion par absorption de KBC Real Estate SA dans KBC Bank SA.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

SEPTIÈME DÉCISION

Renouvellement du mandat de commissaire de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Pierre Vanderbeek et/ou Madame Christel Weymeersch pour la période légale de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2016 ; fixation des honoraires à 1.810.254 euros par an, indexable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

HUITIÈME DÉCISION

Nominations statutaires

- a. L'Assemblée décide de renommer Monsieur Johan Thijs comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

- b. L'Assemblée décide de renommer Monsieur Luc Popelier comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

- c. L'Assemblée décide de renommer Monsieur John Hollows comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée à 11h15.

Il en est dressé le procès-verbal.

Après lecture et acceptation du présent procès-verbal, ont signé : les membres du bureau et les actionnaires.

le secrétaire

le président

KBC Assurances SA KBC Groupe SA